

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 17**11 janvier 2001****SOMMAIRE**

Acsonn Intercontinental Group S.A.	772	Horizon Illimité S.A.	773
Alpina V, Luxembourg-Strassen	778	I.D. Group S.A.	816
(L') Anade S.A., Luxembourg	775	Immembourg S.A., Luxembourg	816
Arex, S.à r.l.	771	Immo Dek S.A., Steinfort	770
Big Smile S.A., Luxembourg	775	Immobilière Grün, S.à r.l., Howald	770
Business Objects S.A., Luxembourg	787	Inschitzu Investment S.A., Luxembourg	810
C & B Mechanical Group S.A., Luxembourg	811	Ipam Holding S.A., Luxembourg	770
C. D. Investments S.A., Luxembourg	806	KB Bonds Conseil S.A., Luxembourg	773
CAPIFIN Gestion, S.à r.l., Luxembourg	810	KBC Institutional Cash Conseil S.A., Luxembourg	774
CAPIFIN Gestion, S.à r.l., Luxembourg	810	(D') Krapperten, S.à r.l., Steinfort	791
Calzedonia Luxembourg S.A., Luxembourg	801	Luxura S.A., Luxembourg	778
Carestin S.A., Luxembourg	800	Lysandre S.A., Luxembourg	778
Cedel Reinsurance S.A., Senningerberg	811	Madison Filtration S.A., Luxembourg	794
Celin Holding S.A., Luxembourg	811	Madison Filtration S.A., Luxembourg	799
Central European University, A.s.b.l., Luxembourg	771	Magnum Group S.A.H.	773
City & West End Properties S.A., Luxembourg ...	789	Mausern S.A., Luxembourg	779
Cofipub, S.à r.l.	773	Medrocare S.A., Luxembourg	779
Com-Lux 99 S.A., Hobscheid	790	Middleland Estate Investments S.A., Luxembourg	780
Compagnie Générale d'Innovation S.A., Luxembourg	812	Millenium Diamond Holdings S.A., Luxembourg	780
(La) Costa, S.à r.l., Luxembourg	774	Millenium Diamond Services Investments 7S.A., Luxembourg	781
Créations 2000 S.A., Bascharage	812	MKL Properties S.A., Luxembourg	788
Dario Holdings S.A., Luxembourg	812	MKL Properties S.A., Luxembourg	788
Deep Blue Holdings S.A., Luxembourg	813	Moltech Invent S.A., Luxembourg	781
Dexia Immo Conseil S.A., Luxembourg	811	Monteagle S.A., Luxembourg	782
Elth Re S.A., Luxembourg	792	Norman International S.A., Luxembourg	813
Energia Re S.A., Luxembourg	813	Northland Estate Investments S.A., Luxembourg	782
Esprit Gestion S.A., Luxembourg	813	Nostra Holding S.A., Luxembourg	783
European Mobile Communications S.A., Luxembourg	814	Oblirenta Conseil, Luxembourg	783
Europhenix Management Company S.A., Luxembourg	814	Octane Investments S.A., Luxembourg	784
Fondation pour la Promotion de l'Epargne sociale, Luxembourg	805	Ocular Developments S.A., Luxembourg	784
Hela Bettembourg S.A., Bettembourg	814	Oyster, Sicav, Luxembourg	805
Hermitage Investments S.A., Luxembourg	812	PanAlpina, Sicav, Luxembourg-Strassen	778
Hermitage Investments S.A., Luxembourg	812	Parfipar S.A., Luxembourg	815
Hermitage Participations S.A., Luxembourg	815	Parfipar S.A., Luxembourg	815
Hipos S.A., Luxembourg	815	PH Capital Management, Sicav, Luxembourg-Strassen	785
		Pilati S.A.	772
		Pro Fonds (Lux), Luxembourg	779
		Pro-Expansia S.A., Luxembourg	772

Pro-Expansia S.A., Luxembourg	772	Royal Airlux Finances S.A.	774
ProLogis France XII, S.à r.l., Luxembourg	780	Royal Airlux S.A.	774
ProLogis Netherlands XXII, S.à r.l., Luxembourg	787	S.C.I. I S R, Luxembourg	802
ProLogis Poland V, S.à r.l., Luxembourg	781	Sakara Holding S.A., Luxembourg	785
ProLogis Poland VI, S.à r.l., Luxembourg	782	Sakara Holding S.A., Luxembourg	786
ProLogis UK IX, S.à r.l., Luxembourg	784	Sauren Fonds-Select, Sicav, Luxembourg	794
ProLogis UK X, S.à r.l., Luxembourg	787	Schoellerbank Funds, Sicav, Luxembourg	802
ProLogis UK XI, S.à r.l., Luxembourg	788	Schoellerbank Funds, Sicav, Luxembourg	802
ProLogis UK XIX, S.à r.l., Luxembourg	792	Socolux S.A., Luxembourg	803
ProLogis UK XVI, S.à r.l., Luxembourg	789	Somaco S.A., Luxembourg	816
ProLogis UK XVII, S.à r.l., Luxembourg	790	Somarfin Participations S.A., Luxembourg	793
ProLogis UK XVIII, S.à r.l., Luxembourg	791	Sovereign Investment Linked Securities One S.A., Luxembourg	800
ProLogis UK XX, S.à r.l., Luxembourg	793	Unilux S.A., Luxembourg	801
ProLogis UK XXI, S.à r.l., Luxembourg	794	United Assets Management Company S.A., Luxembourg	804
ProLogis UK XXII, S.à r.l., Luxembourg	800	United Assets Management Company S.A., Luxembourg	804
ProLogis UK XXIII, S.à r.l., Luxembourg	801	United Assets Management Company S.A., Luxembourg	804
ProLogis UK XXIX, S.à r.l., Luxembourg	783	VMR Fund Management S.A., Luxembourg-Strassen	803
ProLogis UK XXV, S.à r.l., Luxembourg	789	Von Ernst Key Fund, Sicav, Luxembourg	803
ProLogis UK XXVI, S.à r.l., Luxembourg	790	Wauremont Holding S.A., Luxembourg	804
ProLogis UK XXVII, S.à r.l., Luxembourg	791	Wauremont Holding S.A., Luxembourg	804
ProLogis UK XXVIII, S.à r.l., Luxembourg	792		
Promedia S.A., Luxembourg	793		
Promovis S.A., Luxembourg	814		
Promovis S.A., Luxembourg	814		

IMMOBILIERE GRÛN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 35, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 35.834.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 27 décembre 1990, acte publié au Mémorial C, n^o 230 du 3 juin 1991

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2000, vol. 540, fol. 74, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE GRÛN, S.à r.l.
KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(43773/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

IMMO DEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfurt, 23, rue de Hobscheid.
R. C. Luxembourg B 43.948.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2000, vol. 533, fol. 81, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(43774/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

IPAM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.

—
Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 9 août 2000, les changements suivants sont faits au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg:

La démission de Monsieur David Thomas Cocksedge est acceptée et il est remplacé au Conseil d'Administration par Monsieur Michael Patrick Dwen, consultant, demeurant à Isle of Sark, rue Lucas, avec pouvoir de signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 88, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43779/637/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

AREX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
R. C. Luxembourg B 40.807.

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l. fait savoir qu'elle n'est plus en mesure d'assurer le siège social de la Société à responsabilité limitée AREX, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et qu'elle dénonce le siège social par la présente avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 décembre 2000.

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

Un gérant

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 62, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00045/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2001.

CENTRAL EUROPEAN UNIVERSITY, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

Association sans but lucratif constituée en date du 26 mars 1992; statuts publiés au Mémorial C de 1992, le 17 septembre 1992, Numéro 408, page 19566.

Modification des statuts en date du 10 mars 1994, publiée au Mémorial C de 1994, le 14 juillet 1994, Numéro 271, page 12975.

En date du 1^{er} juin 2000, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'article 3 des statuts, qui aura dans sa version française dès lors la teneur suivante:

«L'Association a pour objet le soutien de l'enseignement au niveau universitaire, en particulier l'enseignement post-universitaire et la recherche ainsi que la promotion de l'enseignement et de la recherche en Europe Centrale et en Europe de l'Est, inclusivement, mais sans s'y limiter, des campus ou bureaux de l'Université d'Europe Centrale établis ou qui pourront être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'extérieur du Grand-Duché de Luxembourg, dans tous les domaines de l'enseignement, comprenant notamment, sans s'y limiter, l'Economie Politique, la Sociologie, la Politique, l'Histoire, le Droit, les Arts et la Littérature, l'Europe, la Philosophie, l'Écologie et l'Environnement et de remettre des diplômes dans tous ces domaines.

A cette fin, l'Association peut recueillir, gérer, administrer et attribuer toutes sommes et avoirs quelconques résultant des cotisations de ses membres ou de toutes autres ressources. Elle peut détenir, soit en usufruit, soit en propriété, tout immeuble nécessaire pour la réalisation de son objet principal.

L'Association peut prêter son concours ou participer d'une manière quelconque à toutes associations sans but lucratif ou à tout autre organisme ayant un objet identique ou analogue au sien.

L'Association peut conclure des contrats de travail directement avec des enseignants et tout autre personnel nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet, notamment, mais sans s'y limiter, avec des enseignants et autre personnel prestant leurs services au profit de campus ou bureaux de l'Université d'Europe Centrale, qui sont établis ou qui pourront être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'extérieur du Grand-Duché de Luxembourg, et peut entrer dans des accords de coopération avec des professeurs et des institutions universitaires pour réaliser son objet.»

La teneur de la version anglaise de l'article 3 des statuts sera la suivante:

«The object of the Association is to support teaching at an academic level, in particular post-graduate teaching and research as well as the promotion of teaching and of research in Central and Eastern Europe, including, without limitation, at such campuses or offices of the Central European University as exist or as may be established within or outside Luxembourg in all study subjects, including, without limitation, Economics, Sociology, Politics, History, Law, Arts and Literature, Europe, Philosophy, Ecology and Environment and the ability to award degrees in any such subject.

For such purpose the Association may collect, manage, administer and allocate all and any money and assets received from the contribution of its members or any other resources. It may hold, either in usufruct or as absolute owner, all real estate necessary for the realisation of its principal object.

The Association may assist or be interested, in all manners, in other «associations sans but lucratif» or in any other entity having an object identical or similar to that of the Association.

The Association may directly enter into employment or other contracts with teachers and any other personnel necessary or useful for the implementation of its object, including, without limitation, with teachers and other personnel rendering services to such campuses or offices of the Central European University as may exist or as may be established, whether within or outside Luxembourg, and may enter into cooperation agreements with teachers and academic institutions in order to accomplish its objects.»

En cas de discordance entre la version française et la version anglaise du présent article 3, la version anglaise prévaudra.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 87, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, et aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés près le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

(43601/000/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

PILATI S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 47.356.

- Le siège de la société est transféré à une autre adresse.
- Démission de PRISCA S.A. de son poste d'administrateur avec effet immédiat.
- Démission de Frank Marquillie de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

PRISCA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(00251/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2001.

ACSONN INTERCONTINENTAL GROUP S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 45.659.

Le mandat des administrateurs, échu à l'Assemblée Générale Annuelle de 1997, n'a jamais été renouvelé.

Le siège social, fixé au 82, avenue Victor Hugo à Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour l'Institut domiciliataire

COMPTABILITE GENERALE DE LUXEMBOURG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 49, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74174/553/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2000.

PRO-EXPANSIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.577.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2000, vol. 540, fol. 74, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 août 2000.

(43825/678/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

PRO-EXPANSIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.577.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2000**Troisième résolution*A partir du 1^{er} janvier 1999, sont nommés en tant qu'administrateurs et ce pour une durée de 6 ans

- M. G. Choffée, demeurant à Bruxelles
- M. J.P. Felten, demeurant à Luxembourg
- M. J.P. Goerens, demeurant à Luxembourg.

A partir du 1^{er} janvier 1999, est nommée en tant que commissaire aux comptes et ce pour une durée de 6 ans:

- COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels relatifs à l'année 2004.

Quatrième résolution

En vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale décide de continuer l'activité de la société.

Strassen, le 28 juillet 2000.

CIE LUX DE REVISION, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2000, vol. 540, fol. 73, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43826/678/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

COFIPUB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 72.638.

Le siège social est dénoncé avec effet immédiat.

Pour copie conforme

P. Lux

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 71, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74261/698/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2000.

MAGNUM GROUP S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 63.790.

1. - M. Ardito Toson a démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat;
2. - Mme Carla Alves Silva a démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat;
3. - Mme Josette Muller a démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat;
4. - M. Fouad Ghozali a démissionné de son poste de commissaire avec effet immédiat.

Le siège social, fixé au 82, avenue Victor Hugo à Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 49, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74423/553/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2000.

HORIZON ILLIMITE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 42.549.

La société FIDALUX S.A., dans les bureaux de laquelle la société anonyme HORIZON ILLIMITE S.A. avait fait élection de son siège social au 4, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg, dénonce avec effet immédiat tout office de domiciliation de ladite société constituée le 30 décembre 1992, par-devant Maître Réginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg (acte publié au Mémorial C, Recueil numéro 146 du 5 avril 1993), registre du commerce B n° 42 549.

Les administrateurs, Messieurs Christophe Blondeau, Nour-Eddin Nijar et Rodney Haigh ont, en date du 20 décembre 2000, démissionné avec effet immédiat de leur mandat d'administrateur.

Le commissaire aux comptes, H.R.T. REVISION, S.à r.l., a, en date du 20 décembre 2000, démissionné avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 21 décembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 69, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74772/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

KB BONDS CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 29.392.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration par voie de circulaire avec effet au 29 mai 2000

- * la démission de Monsieur Stefan Duchateau en qualité d'Administrateur avec effet au 29 mai 2000, est acceptée.
- * Monsieur Guy Van Eecheute est coopté comme Administrateur en remplacement de Monsieur Stefan Duchateau jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.
- * Monsieur Guy Van Eecheute termine le mandat de Monsieur Stefan Duchateau.
- * il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de ratifier la cooptation de Monsieur Guy Van Eecheute.
- * la démission de Monsieur Ignace Van Oortegem en qualité d'Administrateur avec effet au 29 mai 2000 est acceptée.

Certifié sincère et conforme

Pour KB BONDS CONSEIL

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 83, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43416/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

ROYAL AIRLUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 56.548.

La société FIDALUX S.A. dénonce avec effet immédiat le siège social 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, de la société ROYAL AIRLUX S.A.

Monsieur Jean Nassau a démissionné avec effet immédiat de son poste d'administrateur.

Le 20 décembre 2000, le commissaire aux comptes HRT REVISION, S.à r.l., a démissionné avec effet immédiat.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 82, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74887/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

ROYAL AIRLUX FINANCES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 56.460.

La société FIDALUX S.A. dénonce avec effet immédiat le siège social 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, de la société ROYAL AIRLUX FINANCES S.A.

Le 27 décembre 2000, les administrateurs, Messieurs Jacques Mersch, Rodney Haigh et Christophe Blondeau, ont démissionné avec effet immédiat.

Le 20 décembre 2000, le commissaire HRT REVISION, S.à r.l. a démissionné avec effet immédiat.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 82, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74888/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

KBC INSTITUTIONAL CASH CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 39.267.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration par voie de circulaire avec effet au 29 mai 2000

* la démission de Monsieur Stefan Duchateau en qualité d'Administrateur avec effet au 29 mai 2000 est acceptée.

* Monsieur Guy Van Eecheute est coopté comme Administrateur en remplacement de Monsieur Stefan Duchateau jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

* Monsieur Guy Van Eecheute termine le mandat de Monsieur Stefan Duchateau.

* il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de ratifier la cooptation de Monsieur Guy Van Eecheute.

* la démission de Monsieur Ignace Van Oortegem en qualité d'Administrateur avec effet au 29 mai 2000 est acceptée.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC INSTITUTIONAL CASH CONSEIL

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 83, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43427/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

LA COSTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 68.160.

La soussignée LA COSTA, S.à r.l., ayant son siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, atteste par la présente que suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 août 2000, a été nommé gérant unique Monsieur Herman J.-M. Buckinx, commerçant, demeurant Jodenstraat 18, B-3770 Riemst, Belgique, avec effet au 14 avril 2000 en remplaçant avec décharge entière et définitive Monsieur J.H. van Leuvenheim.

Le 2 août 2000.

LA COSTA, S.à r.l.

H. J.-M. Buckinx

Gérant unique

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 69, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43440/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

L'ANADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 59.617.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 1^{er} août 2000

- Le siège social de la société est transféré des 68-70, boulevard de la Pétrusse au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

Pour extrait conforme

Pour le compte de L'ANADE S.A.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43441/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

BIG SMILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

STATUTS

L'an deux mille, le deux août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) LOVETT OVERSEAS S.A., société de droit panaméen avec siège social à Panama City (République de Panama), ici représentée par Monsieur Alain Donvil, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 juillet 2000.

2) GREBELL INVESTMENTS S.A., société de droit panaméen avec siège social à Panama City (République de Panama), ici représentée par Monsieur Alain Donvil, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 juillet 2000.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous la forme d'une société anonyme, sous la dénomination de BIG SMILE S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et lui prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à sept cent mille euros (700.000,- EUR), représenté par sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de parution des présents statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de janvier à 10.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille un.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et peut également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité des voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoir et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier septembre de chaque année et se terminera le trente et un août de l'année suivante, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un août de l'an deux mille.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour le fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve atteindra dix pour cent (10 %) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les sociétés comparantes ont souscrit les actions et les ont libérées intégralement de la manière suivante:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
1) LOVETT OVERSEAS S.A., prénommée	15.500,00	15.500,00	155
2) GREBELL INVESTMENTS S.A., prénommée	15.500,00	15.500,00	155
Total:	31.000,00	31.000,00	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est estimé à LUF 1.250.536,-.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de LUF 50.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret,

- Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret,

- Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

ELPERS & Co, Réviseurs d'entreprises, société à responsabilité limitée avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

4. L'adresse de la société est fixée à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice du premier septembre de l'an deux mille au trente et un août de l'an deux mille un.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Donvil, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 3 août 2000, vol. 463, fol. 83, case 10. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 9 août 2000.

A. Lentz.

(43604/221/179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

LUXURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 14.623.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 1^{er} août 2000

- Le siège social de la société est transféré des 68-70, boulevard de la Pétrusse au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

Pour extrait conforme

Pour le compte de LUXURA S.A.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43451/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

LYSANDRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 34.808.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 1^{er} août 2000

- Le siège social de la société est transféré des 68-70, boulevard de la Pétrusse au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

Pour extrait conforme

Pour le compte de LYSANDRE S.A.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43452/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

PanALPINA, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 62.625.

Die Bilanz zum 31. Dezember 1999 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 1999 wurden eingetragert in Luxemburg am 7. Juli 2000, vol. 538, fol. 67, case 10 und wurden beim Handelsregister in und von Luxemburg am 10. August 2000 hinterlegt.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, die am 3. Mai 2000 in Luxemburg stattfand

Den während des Geschäftsjahres amtierenden Verwaltungsratsmitgliedern wird für die ordnungsgemäße Ausführung ihrer Aufgaben für das am 31. Dezember 1999 abgelaufene Geschäftsjahr Entlastung erteilt.

Es wird beschlossen:

Thomas Amend, DG BANK LUXEMBOURG S.A., Luxemburg

Werner Tallen, Rechtsanwalt, München

Roman Mertes, DG BANK LUXEMBOURG S.A., Luxemburg

als Verwaltungsratsmitglieder zu wählen bzw. wiederzuwählen.

Die Verwaltungsratsmitglieder bleiben im Amt bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluß des Geschäftsjahres bis zum 31. Dezember 2000 abstimmen wird.

Zum Wirtschaftsprüfer wird PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung gewählt.

Die Generalversammlung beschließt, einstimmig folgende Ausschüttung der ordentlichen Erträge vorzunehmen:

Anteil-Kategorie B Alpina V Euro 0,43

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. Juli 2000.

PanALPINA, SICAV

Unterschriften

(43491/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

MAUSERN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 39.375.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 1^{er} août 2000

- Le siège social de la société est transféré des 68-70, boulevard de la Pétrusse au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

Pour extrait conforme

Pour le compte de MAUSERN S.A.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43455/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

MEDROCARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 74.006.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 1^{er} août 2000

- Le siège social de la société est transféré des 68-70, boulevard de la Pétrusse au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

Pour extrait conforme

Pour le compte de MEDROCARE S.A.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43457/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

PRO FONDS (LUX).

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 45.890.

Die Bilanz zum 31. Dezember 1999 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 1999 wurden einregistriert in Luxemburg am 7. Juli 2000, vol. 538, fol. 67, case 10 und wurden beim Handelsregister in und von Luxemburg am 10. August 2000 hinterlegt.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, die am 3. Mai 2000 in Luxemburg stattfand

Den während des Geschäftsjahres amtierenden Verwaltungsratsmitgliedern wird für die ordnungsgemäße Ausführung ihrer Aufgaben für das am 31. Dezember 1999 abgelaufene Geschäftsjahr Entlastung erteilt.

Es wird beschlossen:

Thomas Link, MAERKI BAUMANN & CO. AG, Zürich

Dr Victor Dobal, PMG FONDS MANAGEMENT AG, Zürich

Marcel Ernzer, Luxemburg

Hans-Peter Glauser, MAERKI BAUMANN & CO. AG, Zürich

als Verwaltungsratsmitglieder zu wählen bzw. wiederzuwählen.

Die Verwaltungsratsmitglieder bleiben im Amt bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluß des Geschäftsjahres bis zum 31. Dezember 2000 abstimmen wird.

Zum Wirtschaftsprüfer wird PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung gewählt.

Die Generalversammlung beschließt, einstimmig folgende Ausschüttung der ordentlichen Erträge vorzunehmen:

Pro Fonds (Lux) Inter-Bond A 7,90 CHF

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 14. Juli 2000.

PRO FONDS (LUX)

Unterschriften

(43506/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

MIDDLELAND ESTATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 62.120.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 1^{er} août 2000

- Le siège social de la société est transféré des 68-70, boulevard de la Pétrusse au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

Pour extrait conforme

Pour le compte de MIDDLELAND ESTATE INVESTMENTS S.A.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43460/631/) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

MILLENIUM DIAMOND HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 66.565.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 1^{er} août 2000

- Le siège social de la société est transféré des 68-70, boulevard de la Pétrusse au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

Pour extrait conforme

Pour le compte de MILLENIUM DIAMOND HOLDINGS S.A.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43461/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

ProLogis FRANCE XII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: EUR 12,500.-.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.107.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000

It was resolved that:

1. The first financial year of the Company will end on December 31, 2000 instead of December 31, 1999 as provided for in the transitory provisions of the Articles of Incorporation of the Company. This resolution has been taken with effect from December 31, 1999.

2. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts, Peter Ruijgrok and Robert Watson as managers of the Company were accepted.

3. Discharge to the resigning managers shall be granted at the general meeting of shareholders approving the accounts as at December 31, 2000.

4. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was appointed as sole manager of the Company.

5. The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002.

6. The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Luxembourg, June 22, 2000.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43507/250/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

MILLENIUM DIAMOND SERVICES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 66.566.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 1^{er} août 2000

- Le siège social de la société est transféré des 68-70, boulevard de la Pétrusse au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

Pour extrait conforme

Pour le compte de MILLENIUM DIAMOND SERVICES INVESTMENTS S.A.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43462/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

MOLTECH INVENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 29.008.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 1^{er} août 2000

- Le siège social de la société est transféré des 68-70, boulevard de la Pétrusse au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

Pour extrait conforme

Pour le compte de MOLTECH INVENT S.A.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43468/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

ProLogis POLAND V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.113.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000

It was resolved that:

1. The first financial year of the Company will end on December 31, 2000 instead of December 31, 1999 as provided for in the transitory provisions of the Articles of Incorporation of the Company. This resolution has been taken with effect from December 31, 1999.

2. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts, Peter Ruijgrok and Robert Watson as managers of the Company were accepted.

3. Discharge to the resigning managers shall be granted at the general meeting of shareholders approving the accounts as at December 31, 2000.

4. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was appointed as sole manager of the Company.

5. The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002.

6. The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Signed in Luxembourg.

Date: June 22, 2000.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43523/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

MONTEAGLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 19.600.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 1^{er} août 2000

- Le siège social de la société est transféré des 68-70, boulevard de la Pétrusse au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

Pour extrait conforme

Pour le compte de MONTEAGLE S.A.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43469/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

NORTHLAND ESTATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 62.177.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 1^{er} août 2000

- Le siège social de la société est transféré des 68-70, boulevard de la Pétrusse au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

Pour extrait conforme

Pour le compte de NORTHLAND ESTATE INVESTMENTS S.A.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43479/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

ProLogis POLAND VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.114.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000

It was resolved that:

1. The first financial year of the Company will end on December 31, 2000 instead of December 31, 1999 as provided for in the transitory provisions of the Articles of Incorporation of the Company. This resolution has been taken with effect from December 31, 1999.

2. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts, Peter Ruijgrok and Robert Watson as managers of the Company were accepted.

3. Discharge to the resigning managers shall be granted at the general meeting of shareholders approving the accounts as at December 31, 2000.

4. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was appointed as sole manager of the Company.

5. The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002.

6. The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Signed in Luxembourg.

Date: June 22, 2000.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43524/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

NOSTRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 35.660.

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration de la société NOSTRA HOLDING S.A., du 25 juillet 2000, que les Administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris la résolution suivante:

Modification de l'adresse de la société:

46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
Grand-Duché de Luxembourg.

Cette modification prendra effet en date du 1^{er} septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NOSTRA HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Manager

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2000, vol. 540, fol. 76, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43480/683/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

OBLIRENTA CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.842.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration par voie circulaire avec effet au 29 mai 2000

- * la démission de Monsieur Stefan Duchateau en qualité d'Administrateur avec effet au 29 mai est acceptée.
- * Monsieur Guy Van Eechaute est coopté comme Administrateur en remplacement de Monsieur Stefan Duchateau jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.
- * Monsieur Guy Van Eechaute termine le mandat de Monsieur Stefan Duchateau.
- * il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de ratifier la cooptation de Monsieur Guy Van Eechaute.
- * la démission de Monsieur Ignace Van Oortegem en qualité d'Administrateur avec effet au 29 mai 2000 est acceptée.

Certifié sincère et conforme

Pour OBLIRENTA CONSEIL

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 83, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43481/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

ProLogis UK XXIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000

It was resolved that:

1. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts, Peter Ruijgrok and Robert Watson as managers of the Company were accepted.
2. Discharge to the resigning managers shall be granted at the general meeting of shareholders approving the accounts as at December 31, 2000.
3. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was appointed as sole manager of the Company.
4. The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002.
5. The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Signed in Luxembourg.

Date: June 22, 2000.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43545/250/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

OCTANE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 58.370.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 1^{er} août 2000

- Le siège social de la société est transféré des 68-70, boulevard de la Pétrusse au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

Pour extrait conforme

Pour le compte de OCTANE INVESTMENTS S.A.

Signature

Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43482/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

OCULAR DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 59.684.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 1^{er} août 2000

- Le siège social de la société est transféré des 68-70, boulevard de la Pétrusse au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

Pour extrait conforme

Pour le compte de OCULAR DEVELOPMENTS S.A.

Signature

Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 64 case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43483/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

ProLogis UK IX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.888.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000

It was resolved that:

1. The first financial year of the Company will end on December 31, 2000 instead of December 31, 1999 as provided for in the transitory provisions of the Articles of Incorporation of the Company. This resolution has been taken with effect from December 31, 1999.

2. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts, Peter Ruijgrok and Robert Watson as managers of the Company were accepted.

3. Discharge to the resigning managers shall be granted at the general meeting of shareholders approving the accounts as at December 31, 2000.

4. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was appointed as sole manager of the Company.

5. The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002.

6. The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Signed in Luxembourg.

Date: June 22, 2000.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43528/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

PH CAPITAL MANAGEMENT, SICAV, Investmentgesellschaft mit veränderlichem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 61.128.

Die Bilanz zum 31. Dezember 1999 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 1999 wurden einregistriert in Luxemburg am 7. Juli 2000, vol. 538, fol. 67, case 10 und wurden beim Handelsregister in und von Luxemburg am 10. August 2000 hinterlegt.

Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung, die am 3. Mai 2000 in Luxemburg stattfand

Den während des Geschäftsjahres amtierenden Verwaltungsratsmitgliedern wird für die ordnungsgemäße Ausführung ihrer Aufgaben für das am 31. Dezember 2000 abgelaufene Geschäftsjahr Entlastung erteilt.

Es wird beschlossen:

Franz Schulz, DG BANK LUXEMBOURG S.A., Luxembourg

Peter E. Huber, PEH WERTPAPIER AG, Oberursel

Thomas Amend, DG BANK LUXEMBOURG S.A., Luxembourg

Martin Stürmer, PEH WERTPAPIER AG, Oberursel

als Verwaltungsratsmitglieder zu wählen bzw. wiederzuwählen.

Die Verwaltungsratsmitglieder bleiben im Amt bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluß des Geschäftsjahres bis zum 31. Dezember 2000 abstimmen wird.

Zum Wirtschaftsprüfer wird PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung gewählt.

Die Generalversammlung beschließt, einstimmig folgende Ausschüttung der ordentlichen Erträge vorzunehmen:

PH Royal	Euro 0,98
----------	-----------

PH Regent	Euro 0,08
-----------	-----------

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 14. Juli 2000.

PH CAPITAL MANAGEMENT, SICAV

Unterschriften

(43501/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

SAKARA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 70.920.

L'an deux mille, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAKARA HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 70.920,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 767 du 15 octobre 1999,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 108 du 1^{er} février 2000.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Maria De Sousa-Santiago, employée privée, demeurant à Differdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les mille sept cent deux (1.702) actions d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de un million sept cent deux mille Euros (1.702.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Augmentation du capital social de 104.000,- Euros (cent quatre mille Euros), pour le porter de son montant actuel de 1.702.000,- Euros (un million sept cent deux mille Euros) à 1.806.000,- Euros (un million huit cent six mille Euros) moyennant, émission de 104 (cent quatre) actions nouvelles de 1.000,- Euros (mille Euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes et rachetables à souscrire au pair et à libérer par des versements en espè-

ces, le prix d'émission étant de 5.789,- Euros (cinq mille sept cent quatre-vingt-neuf Euros) par action, ce qui implique une prime d'émission de 4.789,- Euros (quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf Euros) par action;

- b) Renonciation au droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires;
- c) Souscription et libération des actions nouvelles par CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A.;
- d) Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Ensuite l'assemblée a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de cent quatre mille Euros (104.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million sept cent deux mille Euros (1.702.000,-) à un million huit cent six mille Euros (1.806.000,-), moyennant l'émission de cent quatre (104) actions nouvelles de mille Euros (1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes et rachetables, à libérer par des versements en espèces, le prix d'émission étant de cinq mille sept cent quatre-vingt-neuf Euros (5.789,-) par action, ce qui implique une prime d'émission de quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf Euros (4.789,-) par action.

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires.

Souscription et libération

Intervient aux présentes:

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, ici représentée par Monsieur Emile Dax, préqualifié, en vertu d'une procuration annexée au présent acte, lequel comparant déclare souscrire au nom de sa mandante les cent quatre (104) actions nouvellement émises.

L'assemblée accepte la souscription des 104 actions nouvelles par CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A., préqualifiée.

Les cent quatre (104) actions nouvelles au prix d'émission de cinq mille sept cent quatre-vingt-neuf Euros (5.789,-) chacune, ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de six cent deux mille cinquante-six Euros (602.056,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article trois (3) - premier (1^{er}) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à un million huit cent six mille Euros (1.806.000,-), représenté par mille huit cent six (1.806) actions d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,-) chacune.»

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à trois cent cinq mille francs (305.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Monte, M. Santiago, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 juillet 2000, vol. 862, fol. 9, case 5. – Reçu 242.869 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 août 2000.

F. Kessler.

(43555/219/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

SAKARA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 70.920.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 juillet 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 août 2000.

F. Kessler.

(43556/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

**ProLogis NETHERLANDS XXII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 12,500.-.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.458.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000

It was resolved that:

1. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts, Peter Ruijgrok and Robert Watson as managers of the Company were accepted.
2. Discharge to the resigning managers shall be granted at the general meeting of shareholders approving the accounts as at December 31, 2000.
3. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was appointed as sole manager of the Company.
4. The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002.
5. The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Signed in Luxembourg.

Date: June 22, 2000.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43522/250/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

ProLogis UK X, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.889.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000

It was resolved that:

1. The first financial year of the Company will end on December 31, 2000 instead of December 31, 1999 as provided for in the transitory provisions of the Articles of Incorporation of the Company. This resolution has been taken with effect from December 31, 1999.
2. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts, Peter Ruijgrok and Robert Watson as managers of the Company were accepted.
3. Discharge to the resigning managers shall be granted at the general meeting of shareholders approving the accounts as at December 31, 2000.
4. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was appointed as sole manager of the Company.
5. The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002.
6. The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Signed in Luxembourg.

Date: June 22, 2000.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43529/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

BUSINESS OBJECTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.641.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2000, vol. 536, fol. 31, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2000.

Signature.

(43673/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

ProLogis UK XI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 70.890.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000

It was resolved that:

1. The first financial year of the Company will end on December 31, 2000 instead of December 31, 1999 as provided for in the transitory provisions of the Articles of Incorporation of the Company. This resolution has been taken with effect from December 31, 1999.

2. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts, Peter Ruijgrok and Robert Watson as managers of the Company were accepted.

3. Discharge to the resigning managers shall be granted at the general meeting of shareholders approving the accounts as at December 31, 2000.

4. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was appointed as sole manager of the Company.

5. The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002.

6. The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Signed in Luxembourg.

Date: June 22, 2000.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43530/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

MKL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 30.102.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2000, vol. 540, fol. 9, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MKL PROPERTIES S.A.

Signature

Agent Domiciliataire

(43795/046/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

MKL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 30.102.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 9 août 2000 à 14.30 heures

Résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes DELOITTE & TOUCHE pour une durée d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000. L'Assemblée décide également de renouveler le mandat des Administrateurs M. Mansour Akram Ajje, M. David P. Trezise et M. Michel A. Clemence pour une durée de deux ans se terminant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Réquisition pour modification d'une inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

L'Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2000, vol. 540, fol. 91, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43794/046/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

ProLogis UK XVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 70.895.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000

It was resolved that:

1. The first financial year of the Company will end on December 31, 2000 instead of December 31, 1999 as provided for in the transitory provisions of the Articles of Incorporation of the Company. This resolution has been taken with effect from December 31, 1999.
2. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts, Peter Ruijgrok and Robert Watson as managers of the Company were accepted.
3. Discharge to the resigning managers shall be granted at the general meeting of shareholders approving the accounts as at December 31, 2000.
4. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was appointed as sole manager of the Company.
5. The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002.
6. The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Signed in Luxembourg.

Date: June 22, 2000.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43532/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

ProLogis UK XXV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 72.136.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000

It was resolved that:

1. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts, Peter Ruijgrok and Robert Watson as managers of the Company were accepted.
2. Discharge to the resigning managers shall be granted at the general meeting of shareholders approving the accounts as at December 31, 2000.
3. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was appointed as sole manager of the Company.
4. The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002.
5. The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Signed in Luxembourg.

Date: June 22, 2000.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43541/250/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

CITY & WEST END PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 63.633.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2000, vol. 540, fol. 92, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2000.

Signature.

(43688/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

ProLogis UK XVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 70.896.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000

It was resolved that:

1. The first financial year of the Company will end on December 31, 2000 instead of December 31, 1999 as provided for in the transitory provisions of the Articles of Incorporation of the Company. This resolution has been taken with effect from December 31, 1999.
2. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts, Peter Ruijgrok and Robert Watson as managers of the Company were accepted.
3. Discharge to the resigning managers shall be granted at the general meeting of shareholders approving the accounts as at December 31, 2000.
4. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was appointed as sole manager of the Company.
5. The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002.
6. The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Signed in Luxembourg.

Date: June 22, 2000.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43533/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.2929

ProLogis UK XXVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 72.137.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000

It was resolved that:

1. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts, Peter Ruijgrok and Robert Watson as managers of the Company were accepted.
2. Discharge to the resigning managers shall be granted at the general meeting of shareholders approving the accounts as at December 31, 2000.
3. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was appointed as sole manager of the Company.
4. The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002.
5. The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Signed in Luxembourg.

Date: June 22, 2000.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43542/250/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

COM-LUX 99 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8371 Hobscheid, 7, rue de Hiehl.
 R. C. Luxembourg B 72.302.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Capellen, le 3 août 2000, vol. 136, fol. 33, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2000.

Signature.

(43693/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

ProLogis UK XVIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 70.897.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000

It was resolved that:

1. The first financial year of the Company will end on December 31, 2000 instead of December 31, 1999 as provided for in the transitory provisions of the Articles of Incorporation of the Company. This resolution has been taken with effect from December 31, 1999.
2. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts, Peter Ruijgrok and Robert Watson as managers of the Company were accepted.
3. Discharge to the resigning managers shall be granted at the general meeting of shareholders approving the accounts as at December 31, 2000.
4. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was appointed as sole manager of the Company.
5. The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002.
6. The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Signed in Luxembourg.

Date: June 22, 2000.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43534/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

ProLogis UK XXVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 72.138.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000

It was resolved that:

1. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts, Peter Ruijgrok and Robert Watson as managers of the Company were accepted.
2. Discharge to the resigning managers shall be granted at the general meeting of shareholders approving the accounts as at December 31, 2000.
3. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was appointed as sole manager of the Company.
4. The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002.
5. The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Signed in Luxembourg.

Date: June 22, 2000.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43543/250/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

D'KRAPPERTEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8449 Steinfort, 6, rue des Sports.
 R. C. Luxembourg B 52.150.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Capellen, le 3 août 2000, vol. 136, fol. 33, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2000.

Signature.

(43706/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

ProLogis UK XIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: GBP 10,000.-

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 70.941.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000

It was resolved that:

1. The first financial year of the Company will end on December 31, 2000 instead of December 31, 1999 as provided for in the transitory provisions of the Articles of Incorporation of the Company. This resolution has been taken with effect from December 31, 1999.
2. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts, Peter Ruijgrok and Robert Watson as managers of the Company were accepted.
3. Discharge to the resigning managers shall be granted at the general meeting of shareholders approving the accounts as at December 31, 2000.
4. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was appointed as sole manager of the Company.
5. The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002.
6. The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Signed in Luxembourg.

Date: June 22, 2000.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43535/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

ProLogis UK XXVIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: GBP 10,000.-

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 72.139.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000

It was resolved that:

1. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts, Peter Ruijgrok and Robert Watson as managers of the Company were accepted.
2. Discharge to the resigning managers shall be granted at the general meeting of shareholders approving the accounts as at December 31, 2000.
3. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was appointed as sole manager of the Company.
4. The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002.
5. The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Signed in Luxembourg.

Date: June 22, 2000.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43544/250/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

ELTH RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
 R. C. Luxembourg B 17.269.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2000.

Signature.

(43712/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

ProLogis UK XX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: GBP 10,000.-.
Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.942.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000

It was resolved that:

1. The first financial year of the Company will end on December 31, 2000 instead of December 31, 1999 as provided for in the transitory provisions of the Articles of Incorporation of the Company. This resolution has been taken with effect from December 31, 1999.
2. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts, Peter Ruijgrok and Robert Watson as managers of the Company were accepted.
3. Discharge to the resigning managers shall be granted at the general meeting of shareholders approving the accounts as at December 31, 2000.
4. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was appointed as sole manager of the Company.
5. The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002.
6. The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Signed in Luxembourg.

Date: June 22, 2000.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43536/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

PROMEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2000

Troisième résolution

A partir du 1^{er} janvier 1999, sont nommés en tant qu'administrateurs et ce pour une durée de 6 ans:

- M. G. Choffée, demeurant à Bruxelles
- M. J.P. Felten, demeurant à Luxembourg
- M. J.P. Goerens, demeurant à Luxembourg

A partir du 1^{er} janvier 1999, est nommée en tant que commissaire aux comptes et ce pour une durée de 6 ans:

- COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l. ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels relatifs à l'année 2004.

Fait à Strassen, le 28 juillet 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2000, vol. 540, fol. 73, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43546/678/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

SOMARFIN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nicolas Martha.

R. C. Luxembourg B 64.265.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 9 août 2000, les changements suivants sont faits au registre de commerce:

La démission de Monsieur David Thomas Cocksedge est acceptée et il est remplacé au Conseil d'Administration par Monsieur Michael Patrick Dwen, consultant, demeurant à Isle of Sark, rue Lucas, avec pouvoir de signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 88, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43574/637/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

ProLogis UK XXI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 70.943.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000

It was resolved that:

1. The first financial year of the Company will end on December 31, 2000 instead of December 31, 1999 as provided for in the transitory provisions of the Articles of Incorporation of the Company. This resolution has been taken with effect from December 31, 1999.
2. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts, Peter Ruijgrok and Robert Watson as managers of the Company were accepted.
3. Discharge to the resigning managers shall be granted at the general meeting of shareholders approving the accounts as at December 31, 2000.
4. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was appointed as sole manager of the Company.
5. The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002.
6. The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Signed in Luxembourg.

Date: June 22, 2000.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43537/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

SAUREN FONDS - SELECT, SICAV, Investmentgesellschaft mit veränderlichem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
 H. R. Luxemburg B 68.351.

Die Bilanz zum 31. Dezember 1999 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 1999 wurden einregistriert in Luxemburg am 7. Juli 2000, vol. 538, fol. 67, case 10 und wurden beim Handelsregister in und von Luxemburg am 10. August 2000 hinterlegt.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, die am 17. Mai 2000 in Luxemburg stattfand

Den während des Geschäftsjahres amtierenden Verwaltungsratsmitgliedern wird für die ordnungsgemässe Ausführung ihrer Aufgaben für das am 31. Dezember 1999 abgelaufene Geschäftsjahr Entlastung erteilt.

Es wird beschlossen:

Eckhard Sauren, Sauren Finanzdienstleistungen, Köln

Hans-Werner Rach, Bank für Wertpapierservice und -systeme AG, Frankfurt am Main

Victor Elvinger, Luxemburg

als Verwaltungsratsmitglieder zu wählen bzw. wiederzuwählen.

Die Verwaltungsratsmitglieder bleiben im Amt bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres bis zum 31. Dezember 2000 abstimmen wird.

Zum Wirtschaftsprüfer wird PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 14. Juli 2000.

SAUREN FONDS - SELECT SICAV

Unterschriften

(43558/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

MADISON FILTRATION S.A., Société Anonyme,
(anc. WEAVERMAN S.A.).

Registered office: Luxembourg.

In the year two thousand, on the twenty-fifth day of July.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of WEAVERMAN S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on October 11th, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 986 of December 22nd, 1999. The article of incorporation have

been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on December 2nd, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 136 of February 10th, 2000.

The meeting was opened at 11.45 a.m. with Mrs Marta Kozinska, employee, L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Michèle Reding, employee, L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

The meeting elected as scrutineer Mr Paul Marx, docteur en droit, L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of article 1 of the articles of association in order to adopt the name MADISON FILTRATION S.A.

Article 1 of the articles of association will have henceforth the following wording: «The company is a public limited company («Société anonyme») existing under the name of MADISON FILTRATION S.A.»

En français:

«Il existe une Société sous la forme d'une Société anonyme, dénommée MADISON FILTRATION S.A.»

2. Amendment of article 25 of the articles of association in order

a) to adopt a fiscal year beginning on April 1 and ending on March 31 of the next year, and

b) to acknowledge that as an exception the fiscal year which has begun on October 11, 1999 has ended on March 31, 2000.

Article 25 of the articles of association will have henceforth the following wording: «The accounting year of the Company shall commence on the first of April and shall terminate on the thirty first of March of the next year.

En français:

«L'année sociale de la Société commence le premier avril et se termine le trente et un mars de l'année suivante.»

3. Amendment of the third paragraph of article 24 of the articles of association in order to adapt the Annual General Meeting's date to the amended fiscal year.

The third paragraph of article 24 of the articles of association will have henceforth the following wording: «The Annual General Meeting shall be held in accordance with the Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting on the first Tuesday in the month of September, at 10.00 a.m. If such day is a legal or bank holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg.

En français:

«L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se réunit conformément à la loi luxembourgeoise au siège de la Société ou à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation le premier mardi de septembre, à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié legal ou bancaire au Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant.»

4. Adding of a new paragraph 24.4. at the end of article 24 of the articles of association with the following wording:

«24.4. The following acts shall not be decided nor carried out without the consent of the Board of Directors:

24.4.1. the incorporation of a new subsidiary undertaking of the Company or the acquisition by the Company or any subsidiary undertaking of an interest in any shares in the capital of a body corporate;

24.4.2. the declaration or distribution of any dividend or other payment out of the distributable reserves of the Company;

24.4.3. the appointment or removal of any director of the Company;

24.4.4. the appointment of auditors of the Company or any subsidiary undertaking;

24.4.5. any material change in the nature of the business of the Company or any subsidiary undertaking;

24.4.6. the alteration of any accounting reference date of the Company or any subsidiary undertaking;

24.4.7. the approval of the accounts of the Company;

24.4.8. the alteration of the memorandum or articles of association (or equivalent documents) of a subsidiary undertaking of the Company;

24.4.9. the incurring by the Company or any subsidiary undertaking of any borrowing or any other indebtedness or liability in the nature of borrowing, other than pursuant to the «Facility Agreement» or «Mezzanine Agreement», agreements dated 17 November 1999, in the ordinary course of trading;

24.4.10. the establishment of any retirement health or disability benefit scheme;

24.4.11. the approval of the annual budget of the company or any subsidiary undertaking including any amendments thereto;

24.4.12. unbudgeted capital expenditure of the Company or any subsidiary undertaking which is greater than £ 100,000;

24.4.13. the instigation or settlement of any litigation or arbitration proceedings by the Company or any subsidiary undertaking when the amount claimed exceeds £ 50,000 save for debt collection in the ordinary course of business.»

En français:

«24.4. Les actes énumérés ci-après ne pourront être décidés ni accomplis sans le consentement du conseil d'administration:

24.4.1. la constitution d'une nouvelle filiale de la Société ou la prise par la Société ou une de ses filiales d'une participation dans une autre société;

24.4.2. la déclaration ou la distribution d'un dividende ou tout autre paiement ne provenant pas des réserves distribuables de la Société;

24.4.3. la nomination ou la révocation de tout Administrateur de la Société;

- 24.4.4. la nomination des commissaires aux comptes de la Société ou de toute filiale;
 - 24.4.5. tout changement matériel dans la nature des activités de la Société ou d'une filiale;
 - 24.4.6. la modification de l'exercice de la Société ou d'une filiale;
 - 24.4.7. l'approbation des comptes annuels de la Société;
 - 24.4.8. la modification des statuts (ou documents équivalents) d'une filiale de la Société;
 - 24.4.9. tout emprunt contracté par la Société ou une des filiales ou tout autre endettement équivalent à un emprunt autre que celui autorisé par les contrats «Facility Agreement» et «Mezzanine Agreement» du 17 novembre 1999 dans le cadre de l'activité normale;
 - 24.4.10. l'établissement de tout plan en vue d'allocations en cas de retraite, de maladie ou d'invalidité;
 - 24.4.11. l'approbation du budget annuel de la Société ou d'une de ses filiales ainsi que les budgets modificatifs;
 - 24.4.12. toute dépense de la Société ou d'une de ses filiales non prévue par le budget et supérieure à GBP 100.000,-;
 - 24.4.13. l'instigation ou le règlement de tout litige ou de tout arbitrage par la Société ou une de ses filiales, lorsque la somme réclamée excède GBP 50.000,-, à l'exception du recouvrement des dettes dans le cadre de l'activité normale.»
5. Replacement of the statutory auditor and discharge.
6. Sundry.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend article 1 of the articles of incorporation to read as follows:

«Art. 1. Name

The company is a public limited company («Société anonyme») existing under the name of MADISON FILTRATION S.A.»

Second resolution

The general meeting decides to amend article 25 of the articles of incorporation to read as follows:

«Art. 25. Accounting year

The accounting year of the Company shall commence on the first of April and shall terminate on the thirty-first of March of the next year.»

The fiscal year which has begun on the eleventh of October 1999 has ended on the thirty-first of March 2000.

Third resolution

The general meeting decides to amend the third paragraph of article 24 of the articles of incorporation in order to adapt the annual general meeting's date to the amended fiscal year to read as follows:

Art. 24. (third paragraph). «The Annual General Meeting shall be held in accordance with the Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting on the first Tuesday in the month of September, at 10.00 a.m. If such day is a legal or bank holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg.»

Fourth resolution

The general meeting decides to add a new paragraph 24.4. at the end of article 24 of the articles of incorporation with the following wording:

«24.4. The following acts shall not be decided nor carried out without the consent of the Board of Directors:

- 24.4.1. the incorporation of a new subsidiary undertaking of the Company or the acquisition by the Company or any subsidiary undertaking of an interest in any shares in the capital of a body corporate;
- 24.4.2. the declaration or distribution of any dividend or other payment out of the distributable reserves of the Company;
- 24.4.3. the appointment or removal of any director of the Company;
- 24.4.4. the appointment of auditors of the Company or any subsidiary undertaking;
- 24.4.5. any material change in the nature of the business of the Company or any subsidiary undertaking;
- 24.4.6. the alteration of any accounting reference date of the Company or any subsidiary undertaking;
- 24.4.7. the approval of the accounts of the Company;
- 24.4.8. the alteration of the memorandum or articles of association (or equivalent documents) of a subsidiary undertaking of the Company;
- 24.4.9. the incurring by the Company or any subsidiary undertaking of any borrowing or any other indebtedness or liability in the nature of borrowing, other than pursuant to the «Facility Agreement» or «Mezzanine Agreement», agreements dated 17 November 1999, in the ordinary course of trading;

- 24.4.10. the establishment of any retirement health or disability benefit scheme;
- 24.4.11. the approval of the annual budget of the company or any subsidiary undertaking including any amendments thereto;
- 24.4.12. unbudgeted capital expenditure of the Company or any subsidiary undertaking which is greater than £ 100,000;
- 24.4.13. the instigation or settlement of any litigation or arbitration proceedings by the Company or any subsidiary undertaking when the amount claimed exceeds £ 50,000 save for debt collection in the ordinary course of business.»

Fifth resolution

The general meeting decides the replacement of the statutory auditor and grants discharge to KPMG AUDIT Plc.

The general meeting elects as statutory auditor:

ARTHUR ANDERSEN, having its registered office at Bank House, 9 Charlotte, Manchester, M1 4 EU, England.

His mandate will end in the year 2005.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WEAVERMAN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 11 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 986 du 22 décembre 1999. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 136 du 10 février 2000.

L'Assemblée est ouverte à onze heures quarante-cinq sous la présidence de Madame Marta Kozinska, employée privée, L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

qui désigne comme secrétaire Madame Michèle Reding, employée privée, L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul Marx, docteur en droit, L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Amendment of article 1 of the articles of association in order to adopt the name MADISON FILTRATION S.A.

Article 1 of the articles of association will have henceforth the following wording: «The company is a public limited company («Société anonyme») existing under the name of MADISON FILTRATION S.A.»

En français:

«Il existe une Société sous la forme d'une Société anonyme, dénommée MADISON FILTRATION S.A.»

2. Amendment of article 25 of the articles of association in order

a) to adopt a fiscal year beginning on April 1 and ending on March 31 of the next year, and

b) to acknowledge that as an exception the fiscal year which has begun on October 11, 1999 has ended on March 31, 2000.

Article 25 of the articles of association will have henceforth the following wording: «The accounting year of the Company shall commence on the first of April and shall terminate on the thirty-first of March of the next year.»

En français:

«L'année sociale de la Société commence le premier avril et se termine le trente et un mars de l'année suivante.»

3. Amendment of the third paragraph of article 24 of the articles of association in order to adapt the Annual General Meeting's date to the amended fiscal year.

The third paragraph of article 24 of the articles of association will have henceforth the following wording: «The Annual General Meeting shall be held in accordance with the Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting on the first Tuesday in the month of September, at 10.00 a.m. If such day is a legal or bank holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg.»

En français:

«L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se réunit conformément à la loi luxembourgeoise au siège de la Société ou à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation le premier mardi de septembre, à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire au Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant.»

4. Adding of a new paragraph 24.4. at the end of article 24 of the articles of association with the following wording:

«24.4. The following acts shall not be decided nor carried out without the consent of the Board of Directors:

- 24.4.1. the incorporation of a new subsidiary undertaking of the Company or the acquisition by the Company or any subsidiary undertaking of an interest in any shares in the capital of a body corporate;
- 24.4.2. the declaration or distribution of any dividend or other payment out of the distributable reserves of the Company;
- 24.4.3. the appointment or removal of any director of the Company;
- 24.4.4. the appointment of auditors of the Company or any subsidiary undertaking;
- 24.4.5. any material change in the nature of the business of the Company or any subsidiary undertaking;
- 24.4.6. the alteration of any accounting reference date of the Company or any subsidiary undertaking;
- 24.4.7. the approval of the accounts of the Company;
- 24.4.8. the alteration of the memorandum or articles of association (or equivalent documents) of a subsidiary undertaking of the Company;
- 24.4.9. the incurring by the Company or any subsidiary undertaking of any borrowing or any other indebtedness or liability in the nature of borrowing, other than pursuant to the «Facility Agreement» or «Mezzanine Agreement», agreements dated 17 November 1999, in the ordinary course of trading;
- 24.4.10. the establishment of any retirement health or disability benefit scheme;
- 24.4.11. the approval of the annual budget of the company or any subsidiary undertaking including any amendments thereto;
- 24.4.12. unbudgeted capital expenditure of the Company or any subsidiary undertaking which is greater than £ 100,000;
- 24.4.13. the instigation or settlement of any litigation or arbitration proceedings by the Company or any subsidiary undertaking when the amount claimed exceeds £ 50,000 save for debt collection in the ordinary course of business.»

En français:

«24.4. Les actes énumérés ci-après ne pourront être décidés ni accomplis sans le consentement du conseil d'administration:

- 24.4.1. la constitution d'une nouvelle filiale de la Société ou la prise par la Société ou une de ses filiales d'une participation dans une autre société;
 - 24.4.2. la déclaration ou la distribution d'un dividende ou tout autre paiement provenant des réserves distribuables de la Société;
 - 24.4.3. la nomination ou la révocation de tout Administrateur de la Société;
 - 24.4.4. la nomination des commissaires aux comptes de la Société ou de toute filiale;
 - 24.4.5. tout changement matériel dans la nature des activités de la Société ou d'une filiale;
 - 24.4.6. la modification de l'exercice de la Société ou d'une filiale;
 - 24.4.7. l'approbation des comptes annuels de la Société;
 - 24.4.8. la modification des statuts (ou documents équivalents) d'une filiale de la Société;
 - 24.4.9. tout emprunt contracté par la Société ou une des filiales ou tout autre endettement équivalent à un emprunt autre que celui autorisé par les contrats «Facility Agreement» et «Mezzanine Agreement» du 17 novembre 1999 dans le cadre de l'activité normale;
 - 24.4.10. l'établissement de tout plan en vue d'allocations en cas de retraite, de maladie ou d'invalidité;
 - 24.4.11. l'approbation du budget annuel de la Société ou d'une de ses filiales ainsi que les budgets modificatifs;
 - 24.4.12. toute dépense de la Société ou d'une de ses filiales non prévue par le budget et supérieure à GBP 100.000,-;
 - 24.4.13. l'instigation ou le règlement de tout litige ou de tout arbitrage par la Société ou une de ses filiales, lorsque la somme réclamée excède GBP 50.000,-, à l'exception du recouvrement des dettes dans le cadre de l'activité normale.»
5. Replacement of the statutory auditor and discharge.
6. Sundry.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

«Art. 1^{er}. Nom

Il existe une Société sous la forme d'une Société anonyme, dénommée MADISON FILTRATION S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 25 des statuts comme suit:

«Art. 25. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le premier avril et se termine le trente et un mars de l'année suivante.»

L'année sociale ayant commencé le onze octobre 1999 s'est terminée le 31 mars 2000.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le troisième alinéa de l'article 24 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 24. (troisième alinéa). L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se réunit conformément à la loi luxembourgeoise au siège de la Société ou à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation le premier mardi de septembre, à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire au Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un nouvel alinéa 24.4. à la fin de l'article 24 des statuts qui aura la teneur suivante:

«24.4. Les actes énumérés ci-après ne pourront être décidés ni accomplis sans le consentement du conseil d'administration:

24.4.1. la constitution d'une nouvelle filiale de la Société ou la prise par la Société ou une de ses filiales d'une participation dans une autre société;

24.4.2. la déclaration ou la distribution d'un dividende ou tout autre paiement provenant des réserves distribuables de la Société;

24.4.3. la nomination ou la révocation de tout Administrateur de la Société;

24.4.4. la nomination des commissaires aux comptes de la Société ou de toute filiale;

24.4.5. tout changement matériel dans la nature des activités de la Société ou d'une filiale;

24.4.6. la modification de l'exercice de la Société ou d'une filiale;

24.4.7. l'approbation des comptes annuels de la Société;

24.4.8. la modification des statuts (ou documents équivalents) d'une filiale de la Société;

24.4.9. tout emprunt contracté par la Société ou une de ses filiales ou tout autre endettement équivalent à un emprunt autre que celui autorisé par les contrats «Facility Agreement» et «Mezzanine Agreement» du 17 novembre 1999 dans le cadre de l'activité normale;

24.4.10. l'établissement de tout plan en vue d'allocations en cas de retraite, de maladie ou d'invalidité;

24.4.11. l'approbation du budget annuel de la Société ou d'une de ses filiales ainsi que les budgets modificatifs;

24.4.12. toute dépense de la Société ou d'une de ses filiales non prévue par le budget et supérieure à GBP 100.000,-;

24.4.13. l'instigation ou le règlement de tout litige ou de tout arbitrage par la Société ou une de ses filiales, lorsque la somme réclamée excède GBP 50.000,-, à l'exception du recouvrement des dettes dans le cadre de l'activité normale.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide le remplacement du commissaire aux comptes et donne décharge à KPMG AUDIT Plc.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes:

ARTHUR ANDERSEN, ayant son siège social à Bank House, 9 Charlotte Street, Manchester, M1 4 EU, Royaume-Uni. Son mandat expirera en l'an 2005.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kozinska, M. Reding, P. Marx, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2000, vol. 6CS, fol. 17, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2000.

F. Baden.

(43594/200/328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

MADISON FILTRATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2000.

F. Baden.

(43595/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

ProLogis UK XXII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 70.944.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000

It was resolved that:

1. The first financial year of the Company will end on December 31, 2000 instead of December 31, 1999 as provided for in the transitory provisions of the Articles of Incorporation of the Company. This resolution has been taken with effect from December 31, 1999.

2. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts, Peter Ruijgrok and Robert Watson as managers of the Company were accepted.

3. Discharge to the resigning managers shall be granted at the general meeting of shareholders approving the accounts as at December 31, 2000.

4. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was appointed as sole manager of the Company.

5. The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002.

6. The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Signed in Luxembourg.

Date: June 22, 2000.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43538/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

SOVEREIGN INVESTMENT LINKED SECURITIES ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.779.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 158 du 6 avril 1995.

Le capital social de la société est fixé à cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 5.000.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, préqualifié, en date du 27 juillet 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 août 2000, vol. 862, fol. 14, case 7,

que la société anonyme SOVEREIGN INVESTMENT LINKED SECURITIES ONE S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 49.779,

a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, lequel a déclaré que le passif de la société a été apuré et qu'il n'existe plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée,

que les livres et documents de la société seront conservés à l'ancien siège social de la société, pendant cinq (5) ans. Esch-sur-Alzette, le 9 août 2000.

Pour extrait conforme

F. Kessler

(43575/219/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

CARESTIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 56.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 62, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2000.

Pour CARESTIN S.A.

(43679/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

ProLogis UK XXIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: GBP 10,000.-.**Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.945.*Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 22, 2000*

It was resolved that:

1. The first financial year of the Company will end on December 31, 2000 instead of December 31, 1999 as provided for in the transitory provisions of the Articles of Incorporation of the Company. This resolution has been taken with effect from December 31, 1999.

2. The resignations of Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts, Peter Ruijgrok and Robert Watson as managers of the Company were accepted.

3. Discharge to the resigning managers shall be granted at the general meeting of shareholders approving the accounts as at December 31, 2000.

4. ProLogis Directorship, S.à r.l., a company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was appointed as sole manager of the Company.

5. The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002.

6. The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole and individual signature.

Signed in Luxembourg.

Date: June 22, 2000.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43539/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

UNILUX S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 10.441.*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 1^{er} août 2000*

- Le siège social de la société est transféré des 68-70, boulevard de la Pétrusse au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

Pour extrait conforme

Pour le compte de UNILUX S.A.

Signature

Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43585/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

CALZEDONIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 36.180.*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2000*

Monsieur De Bernardi Angelo, Monsieur Veronesi Sandro et Monsieur Schaus Adrien sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Carletto Marco est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Pour extrait sincère et conforme

CALZEDONIA LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2000, vol. 538, fol. 73, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43674/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

SCHOELLERBANK FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 58.241.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 83, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour *SCHOELLERBANK FUNDS*
KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

(43560/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

SCHOELLERBANK FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 58.241.

Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Jährlichen Generalversammlung vom 5. Juni 2000

- Herren Dr Alexander Schweickhardt, Rudolf Nemetschke, Rafik Fischer und André Schmit werden als Verwaltungsratsmitglieder und KPMG AUDIT, Luxemburg, wird als Wirtschaftsprüfer für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt;

Für gleichlautende Abschrift
Für *SCHOELLERBANK FUNDS*
KREDIETRUST LUXEMBOURG

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 83, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43559/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

S.C.I. I S R, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 144, avenue Gaston Diderich.

L'an deux mille, le sept août.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile immobilière S.C.I. I S R, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 144, avenue Gaston Diderich, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 juillet 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 530 du 17 octobre 1995, au capital social de un million de francs luxembourgeois (LUF 1.000.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-) chacune, intégralement libérées.

L'assemblée est composée de:

- 1.- Madame Sonja Glodé, directeur administratif, demeurant à L-1420 Luxembourg, 144, avenue Gaston Diderich,
- 2.- Monsieur Robert Hornung, architecte d'intérieur, demeurant à L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de ladite société, se considérer comme dûment convoqués, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir unanimement pris la résolution suivante:

Les associés décident d'élargir l'objet social en ajoutant un deuxième alinéa à l'article premier des statuts, avec le texte suivant:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** En outre, la société peut se porter caution pour d'autres personnes physiques ou morales.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Glodé, R. Hornung, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 6CS, fol. 27, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2000.

E. Schlessler.

(43847/227/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

VMR FUND MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 70.415.

Die Bilanz zum 31. Dezember 1999 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 1999 wurden eingetragen in Luxemburg am 7. Juli 2000, vol. 538, fol. 67, case 10 und wurden beim Handelsregister in und von Luxemburg am 10. August 2000, hinterlegt.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, die am 19. Mai 2000 in Luxemburg stattfand

Den während des Geschäftsjahres amtierenden Verwaltungsratsmitgliedern wird für die ordnungsgemäße Ausführung ihrer Aufgaben für das am 31. Dezember 1999 abgelaufene Geschäftsjahr Entlastung erteilt.

Es wird beschlossen:

Florian W.J. Homm, VALUE MANAGEMENT & RESEARCH AG, Schwalbach/Ts

Kevin J. Devine, VALUE MANAGEMENT & RESEARCH AG, Schwalbach/Ts

Victor Elvinger, Luxemburg

als Verwaltungsratsmitglieder zu wählen bzw. wiederzuwählen.

Die Verwaltungsratsmitglieder bleiben im Amt bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres bis zum 31. Dezember 2000 abstimmen wird.

Zum Wirtschaftsprüfer wird PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 14. Juli 2000.

VMR FUND MANAGEMENT S.A.

Unterschriften

(43590/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

VON ERNST KEY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 69.448.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 83, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 10 août 2000.

Pour VON ERNST KEY FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

(43591/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

SOCOLUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 6.413.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juillet 2000

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 juillet 2000 que le conseil d'administration se compose des membres suivants:

1. Camille Diederich, administrateur
3. Ferdinand Garnich, administrateur
4. Alex Jacquemart, administrateur
5. Dr. Hanns Maier, président du conseil.

Est nommée commissaire aux comptes:

AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES S.A., Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2000.

La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Luxemburg, le 8 août 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 86, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43855/514/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

WAUREMONT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 49.065.

Les bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, vol. 540, fol. 85, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 85, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43592/788/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

WAUREMONT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 49.065.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire en date du 2 juin 1999

La société ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l. a été nommée Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000, en remplacement de la société C.A.S. CORPORATE ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., démissionnaire.

La cooptation par le Conseil d'Administration en date du 18 janvier 1999 de Madame Eliane Irthum au poste d'administrateur, en remplacement de Madame Sylvie Reinert, administrateur démissionnaire, est ratifiée.

Pour extrait conforme et sincère

WAUREMONT HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 85, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43593/788/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

UNITED ASSETS MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.126.

Les comptes annuels au 31 mars 2000, enregistrés à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 87, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2000.

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

Signatures

(43876/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

UNITED ASSETS MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.126.

Extract from the minutes of the Annual General Meeting of shareholders held on Thursday 20th July, 2000

Sixth resolution

«The Meeting resolves to re-elect the Directors for a new term of one year to end at the next Annual General Meeting».

Seventh resolution

«The Meeting resolves to re-elect ARTHUR ANDERSEN, Luxembourg, as Statutory Auditor of the Management Company and as Auditor of the Fund for a new term of one year to end at the next Annual General Meeting.»

Certified copy

J. Marchand

General Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 87, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43877/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

FONDATION POUR LA PROMOTION DE L'ÉPARGNE SOCIALE, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gaspéri.

Constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 novembre 1993; publié au Mémorial C, Recueil numéro 95 du 15 mars 1994.

Statuts modifiés le 28 avril 1999 par acte sous seing privé (Réunion du fondateur et du Conseil d'administration - modification en EUR), publié par extrait au Mémorial C, Recueil, numéro 862 du 17 novembre 1999.

Exercice social 1999

Le Conseil d'administration

M. Albert Zenner, Directeur du personnel d'ARBED S.A., demeurant à L-4642 Differdange, Président;
 M. Jacques Nilles, Attaché au directeur des Finances d'ARBED S.A., demeurant à L-7228 Helmsange, Administrateur;
 M. Paul Junck, Chef du secrétariat de la présidence d'ARBED S.A., demeurant à L-6996 Rameldange, Administrateur;
 M. Marcel Detaille, Dirigeant syndical, Administrateur;
 M. Norbert Conter, Dirigeant syndical, Administrateur.

Réviseur d'Entreprises

COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.C., L-1528 Luxembourg.

ACTIF		1999 / EUR	1998 / EUR
D. Actif circulant		53.647.544,60	52.336.238,36
II. Créances		53.647.544,60	52.336.238,32
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux et encaisse ...		0,00	0,00
Différence changement en EUR		0,00	0,04
Total de l'actif		53.647.544,60	52.336.238,36
PASSIF		1999 / EUR	1998 / EUR
A. Capitaux propres		2.478,94	2.478,94
I. Capital souscrit		2.478,94	2.478,94
C. Dettes		53.645.065,66	52.333.759,42
3. Emprunts et dettes financières diverses		53.645.065,66	52.333.759,42
- dont à durée résiduelle de plus d'un an		0,00	0,00
Total du passif		53.647.544,60	52.336.238,36
		1999 / EUR	1998 / EUR
1.-5 Résultat brut		(629,23)	(266,46)
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières		1.311.306,28	1.276.695,99
11. Autres intérêts et produits assimilés		0,00	0,00
13. Intérêts et charges assimilées		1.310.677,05	1.276.429,53
Résultat de l'exercice		0,00	0,00

Budget prévisionnel pour 2000 (en EUR)

COMPTÉ DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2000 (PREVISIONS)

(en chiffres arrondis)

EUR		EUR
Dépenses		Recettes
Charges financières	1.350.000,00	Produits financiers
		1.350.000,00

Luxembourg, le 18 avril 2000.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 85, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43602/571/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

OYSTER, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 55.740.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(43814/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

C. D. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

STATUTS

L'an deux mille, le onze juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

- 1) La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée TAUFIN INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, ici représentée par Monsieur Germain Birgen, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la société prise en sa réunion du 10 juillet 2000, dont un extrait restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.
- 2) La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée MENDES INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, ici représentée par Madame Maryse Santini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la société prise en sa réunion du 11 juillet 2000, dont un extrait restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.
- 3) La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SINAF S.A., avec siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, ici représentée par Monsieur Pietro Longo, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir de 11 juillet 2000 donné à Luxembourg, annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré. Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme et sous la dénomination de C.D. INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre public, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et publiée selon les modalités légales en vigueur dans le pays dans lequel le siège aura été transféré, par l'un des organes exécutifs de la société, ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.500 (trente et un mille cinq cents Euros), représenté par 315 (trois cent quinze) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Toute cession projetée et toute transmission à un non-actionnaire est, pour être opposable à la société, soumise à un droit de préemption de la part des autres actionnaires. A cet effet, le cédant devra en faire la déclaration dans les trente jours au siège de la société par lettre recommandée en indiquant l'identité du cessionnaire ensemble avec toutes les autres conditions de la cession projetée.

Le conseil d'administration doit avertir les autres actionnaires dans un délai de dix jours à partir de la réception de la déclaration du droit de préemption leur réservé. Tout actionnaire aura pendant un délai de trente jours le droit de manifester sa volonté d'acquérir au prix unitaire déterminé projeté ou, en cas de désaccord à ce sujet, au prix tel que déterminé par le cessionnaire pour toutes les actions offertes par une communication écrite au Conseil. Si plusieurs ou tous les actionnaires entendent faire usage du droit de préemption, la répartition des actions à acquérir se fera en proportion des actions qu'ils possèdent, le conseil avisant équitablement en cas de rompus.

Après l'expiration d'un délai de quarante jours à compter de la déclaration au siège social de la part du cédant, la cession ou transmission concernant les titres au sujet desquels un droit de préemption n'aurait pas été exercé, est dé-

finitivement opposable à la société, à condition d'intervenir dans les trente jours depuis l'expiration du délai de soixante jours au cessionnaire désigné suivant les conditions indiquées initialement au conseil.

Le droit de préemption prédésigné n'est pas applicable en cas de cession d'actions à des sociétés du même groupe, contrôlées et/ou affiliées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Toute cession projetée et toute transmission à un non-actionnaire est, pour être opposable à la société, soumise à un droit de préemption de la part des autres actionnaires. A cet effet, le cédant devra en faire la déclaration dans les trente jours au siège de la société par lettre recommandée en indiquant l'identité du cessionnaire ensemble avec toutes les autres conditions de la cession projetée.

Le conseil d'administration doit avertir les autres actionnaires dans un délai de dix jours à partir de la réception de la déclaration du droit de préemption leur réservé. Tout actionnaire aura pendant un délai de trente jours le droit de manifester sa volonté d'acquérir au prix unitaire déterminé projeté ou, en cas de désaccord à ce sujet, au prix tel que déterminé par le cessionnaire pour toutes les actions offertes par une communication écrite au Conseil. Si plusieurs ou tous les actionnaires entendent faire usage du droit de préemption, la répartition des actions à acquérir se fera en proportion des actions qu'ils possèdent, le conseil avisant équitablement en cas de rompus.

Après l'expiration d'un délai de quarante jours à compter de la déclaration au siège social de la part du cédant, la cession ou transmission concernant les titres au sujet desquels un droit de préemption n'aurait pas été exercé, est définitivement opposable à la société, à condition d'intervenir dans les trente jours depuis l'expiration du délai de soixante jours au cessionnaire désigné suivant les conditions indiquées initialement au conseil.

Le droit de préemption prédésigné n'est pas applicable en cas de cession d'actions à des sociétés du même groupe.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres, actionnaires ou non, et engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Un actionnaire, détenant au moins un tiers du capital social, a le droit d'être représenté au conseil d'administration par un administrateur.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de trois années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration élit un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Exceptionnellement, le premier président du conseil pourra être nommé par les actionnaires lors de la première assemblée générale extraordinaire.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président, ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement, par mandataire, par écrit, par télégramme, télex ou télécopie. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur.

Les résolutions du conseil sont prises à la majorité absolue des votants.

Toutefois, la cession, en tout ou en partie, de participations détenues par la société, même à titre de prêt, ainsi que la mise en gage de ces participations, requiert, pendant une période de six ans courant à partir de la constitution de la société, une décision unanime du conseil d'administration, sauf pour le cas où ces participations sont négociées dans un marché réglementé.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société, à l'exception de ce qui est stipulé à l'article 13 ci-après. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment, sous réserve de ce qui est stipulé à l'article 13, et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations et interventions financières, relatifs auxdites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner valable quittance, faire autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société, le tout en observant le quorum de présence et de majorité prévu à l'article 9 ci-dessus.

Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière, soit à un comité directeur formé ou non de membres choisis en son sein, soit à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui peuvent ne pas être actionnaires de la société.

Le conseil fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Exceptionnellement, les premières personnes auxquelles sera déléguée la gestion journalière de la société pourront être nommées par la première assemblée générale extraordinaire.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 13. Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Les décisions relatives aux modifications statutaires et la cession, en tout ou en partie, de participations détenues par la société, même à titre de prêt, ainsi que la mise en gage de ces participations, sauf pour le cas où ces participations sont négociées dans un marché réglementé, doivent, pendant un délai de six ans, courant à partir de la date de constitution de la société, être prises par une assemblée décidant à la majorité de 70 % des actions représentatives du capital social.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affectés à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital. L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute le bilan.

Après l'adoption du bilan, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 17. L'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Les convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et, le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le tout sans préjudice des dispositions de l'article 13 des statuts.

Art. 18. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 19. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le

mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le deuxième jeudi du mois de mars à 10.00 heures. Si ce jour est férié ou de congé bancaire, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 22. Chaque année, le conseil d'administration dressera l'inventaire et le compte de profits et pertes. Les amortissements nécessaires devront être faits.

Art. 23. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2000.

La première assemblée générale annuelle se réunira le deuxième jeudi du mois de mars 2001 à 10.00 heures.

Par exception à l'article 8 des statuts le premier président et le premier vice-président peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social comme suit:

La société TAUFIN INTERNATIONAL S.A., préqualifiée, cent cinq actions	105
La société MENDES INTERNATIONAL S.A., préqualifiée, cent cinq actions	105
La société SINAF S.A., préqualifiée, cent cinq actions	105
Total: Trois cent quinze actions	315

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.500 (trente et un mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à LUF 83.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Maurizio Terenzi, dirigeant d'entreprises, demeurant à Rome, Via Di Vigna, Due Torri, Président,
- Monsieur Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur,
- Monsieur Gerd Fricke, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur.

Monsieur Maurizio Terenzi, préqualifié, est nommé président.

3. Le mandat des administrateurs est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir le deuxième jeudi du mois de mars 2001 à 10.00 heures.

4. La société DELOITTE & TOUCHE, avec siège social à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon, est désignée comme commissaire aux comptes en charge de la révision des comptes de la société.

5. Le mandat du commissaire aux comptes est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir le deuxième jeudi du mois de mars 2001 à 10.00 heures.

6. L'assemblée autorise dès à présent le conseil d'administration à désigner un ou plusieurs de ses membres comme délégué(s) à la gestion journalière, le(s)quel(s) portera(ont) le titre d'administrateur(s)-délégué(s).

7 Le siège de la société est fixé aux 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Birgen, M. Santini, P. Longo, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2000, vol. 5CS, fol. 97, case 1. – Reçu 12.707 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2000.

J. Delvaux.

(43606/208/273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

CAPIFIN GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 64.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 10 août 2000, vol. 540, fol. 90, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2000.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

(43678/501/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

CAPIFIN GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 64.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 10 août 2000, vol. 540, fol. 90, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2000.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

(43677/501/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

INSCHITZU INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 44.006.

EXTRAIT

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 31 mai 2000

Il résulte dudit procès-verbal que:

Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires Monsieur Lex Benoy et Madame Chantal Keereman ainsi qu'au Commissaire aux Comptes démissionnaire COMEXCO INTERNATIONAL S.à r.l., de toute responsabilité résultant de l'exercice de leur fonction.

Mademoiselle Anne-Françoise Fouss et Madame Nathalie Carbotti ont été nommées administrateurs, Monsieur Lex Benoy a été nommé Commissaire aux Comptes. Leurs mandats prendront fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour la société

Signature

EXTRAIT

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg en date du 31 mai 2000

Il résulte dudit procès-verbal que:

Mademoiselle Anne-Françoise Fouss a été nommée administrateur-délégué du Conseil d'Administration avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature, en vertu des articles 9 et 10 des statuts de la société.

Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2000, vol. 540, fol.91, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43777/800/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

C & B MECHANICAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 61.358.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 juin 2000

Monsieur De Bernardi Angelo et Mesdames Ries-Bonani Marie Fiore et Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs de la société pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Pour extrait sincère et conforme
G&B MECHANICAL GROUP S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 540, fol. 12, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43682/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

CEDEL REINSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 34.597.

Le bilan au 30 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 88, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

(43683/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

CELIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nicolas Martha.

R. C. Luxembourg B 68.289.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 9 août 2000, les changements suivants sont faits au registre de commerce:

La démission de Monsieur David Thomas Cocksedge est acceptée et il est remplacé au Conseil d'Administration par Monsieur Michael Patrick Dwen, consultant, demeurant à Isle of Sark, rue Lucas, avec pouvoir de signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 88, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43684/637/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

DEXIA IMMO CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 35.769.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2000 a décidé de libeller le capital social de la société non plus en francs luxembourgeois mais en euros, d'augmenter le capital social de 632,- euros pour le porter à 75.000,- euros par prélèvement sur le bénéfice de l'exercice 1999, de fixer la valeur nominale des actions à 25,- euros et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts:

le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- euros), représenté par trois mille (3.000) actions de vingt-cinq euros (25,- euros) chacune.

Pour DEXIA IMMO LUX CONSEIL S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2000, vol. 540, fol. 90, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43704/006/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

COMPAGNIE GENERALE D'INNOVATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 73.485.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2000, vol. 540, fol. 90, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE GENERALE D'INNOVATION S.A.

Signature

Administrateur

(43694/046/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

CREATIONS 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4936 Bascharage, 57, rue de la Reconnaissance Nationale.

Réunion du Conseil d'Administration

Les soussignés:

Maurizio Saggi, administrateur, demeurant à Sanem

Raimondo Saggi, administrateur, demeurant à Mamer

- conviennent, en vertu de l'article 6 des statuts de nommer administrateur Madame Andresini, demeurant à Sanem
- acceptent la démission de Monsieur Raimondo Saggi et lui accordent décharge pour l'exécution de son mandat d'administrateur.

Bascharage, le 28 juillet 2000.

M. Saggi / R. Saggi

Enregistré à Capellen, le 10 août 2000, vol. 136, fol. 36, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(43700/000/) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

DARIO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 57.801.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 87, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2000.

Pour réquisition

S. Roeleveld

(43702/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

HERMITAGE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 62.970.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 86, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(43762/716/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

HERMITAGE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 62.970.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 86, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(43761/716/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

DEEP BLUE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.
R. C. Luxembourg B 73.623.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 9 août 2000, les changements suivants sont faits au registre de commerce:

La démission de Monsieur David Thomas Cocksedge est acceptée et il est remplacé au Conseil d'Administration par Monsieur Michael Patrick Dwen, consultant, demeurant à Isle of Sark, rue Lucas, avec pouvoir de signature individuelle. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 88, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43703/637/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

ENERGIA RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.809.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2000.

Signature

Un mandataire

(43713/253/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

ESPRIT GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 24.190.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2000, vol. 540, fol. 89, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2000.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

F. Nilles / P. Visconti

Sous-Directeur / Sous-Directeur

(43718/010/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

NORMAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 72.947.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 25 mai 2000

Les comptes clôturés au 31 décembre 1999 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999.

Les mandats de Marc Muller, Maurizio Cimatti, Massimo Cimatti et Yvano D'Andrea, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2000.

Pour extrait sincère et conforme

NORMAN INTERNATIONAL S.A.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 88, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43804/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

EUROPEAN MOBILE COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.145.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2000, vol. 540, fol. 53, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2000.

Signature.

(43725/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

EUROPHENIX MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.126.

Le Conseil d'Administration confirme à l'unanimité le domicile de la Société qui est élu auprès de BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal à Luxembourg, selon le règlement de gestion du 20 juin 1997 conclu pour une durée expirant en 2002.

En application de la loi du 31 mai 1999 concernant la domiciliation de société, copie de cette délibération sera déposée auprès du registre de commerce et des sociétés.

Pour copie conforme

Signature

Le secrétaire général

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 87, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43726/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

HELA BETTEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.
R. C. Luxembourg B 32.950.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 10 août 2000, vol. 540, fol. 89, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(43754/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

PROMOVIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.377.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2000, vol. 540, fol. 30, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2000.

Signature.

(43829/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

PROMOVIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.377.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juillet 2000

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés pour une durée d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2000.

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de poursuivre l'activité de la société malgré les pertes subies excédant 50% du capital.

Luxembourg, le 12 juillet 2000.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2000, vol. 540, fol. 30, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43830/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

HERMITAGE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.
R. C. Luxembourg B 69.598.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 9 août 2000, les changements suivants sont faits au registre de commerce:

La démission de Monsieur David Thomas Cocksedge est acceptée et il est remplacé au Conseil d'Administration par Monsieur Michael Patrick Dwen, consultant, demeurant à Isle of Sark, rue Lucas, avec pouvoir de signature individuelle. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 88, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43763/637/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

HIPOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Publication Mémorial C, 273 du 17 juillet 1991.

Constituée le 22 janvier 1991 par-devant M^e André Schwachtgen en remplacement de M^e Frank Baden.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du mardi 8 août 2000

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'élire comme administrateur

- A) Monsieur Guy Decker, Gosseldange
- B) Monsieur Alphonse Johanns, Luxembourg
- C) Monsieur Pierre-Louis Uselding, Habay (Belgique)

et de déléguer la gestion journalière des affaires ainsi que la représentation à Monsieur Guy Decker, qui pourra engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 10 août 2000.

HIPOS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 84, case 11.

(43764/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

PARFIPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 25.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 87, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signature

(43816/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

PARFIPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 25.513.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 21 mars 2000 à 15.45 heures à Luxembourg

L'Assemblée Générale décide de refixer l'échéance du mandat des 7 Administrateurs à l'Assemblée Générale Statutaire se tenant en 2001.

Le mandat du Commissaire aux Comptes vient à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de renouveler son mandat pour une période d'un an, venant donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 87, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43815/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

I.D. GROUP S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 74.803.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2000

L'assemblée décide à l'unanimité de révoquer Monsieur James Tesch en tant que président et administrateur-délégué et lui accorde entière décharge pour l'accomplissement de son mandat.

Luxembourg, le 11 avril 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 67, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43767/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

IMMEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 44.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 62, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2000.

Pour IMMENBOURG S.A.

(43770/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.

SOMACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 11.808.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juillet 2000

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 juillet 2000 que le conseil d'administration se compose des membres suivants:

1. Camille Diederich, administrateur
2. Ferdinand Garnich, administrateur
3. Alex Jacquemart, administrateur
4. Dr. Hanns Maier, administrateur
5. Hanns Peter Maier, président du conseil.

Est nommée commissaire aux comptes:

AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES S.A., Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2000.

La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Luxembourg, le 8 août 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 86, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43858/514/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2000.